

Faire votre demande pour l'aide de 100 € pour les travailleurs « grands rouleurs »

Lecture 7 minutes

[Imprimer l'article](#)

Afin de limiter les effets de la hausse des coûts du carburant, le Gouvernement met en place **une aide spécifique de 100 € qui équivaut à 20 ct/L pendant 6 mois**, sous conditions de ressources, pour les personnes utilisant un **véhicule thermique ou hybride non rechargeable** à des fins professionnelles et réalisant au moins 15 km par trajet domicile-travail ou 8 000 km par an.

La démarche s'effectue en deux étapes :

1. À l'aide de notre **simulateur**, en répondant à quelques questions, **vous vérifiez** votre éligibilité à ce dispositif d'aide ;
2. Si vous remplissez toutes les conditions, **un lien d'accès au formulaire de demande** vous sera alors proposé.

De quoi ai-je besoin ?

- de votre **dernier avis d'impôt sur les revenus de 2024** (établi en 2025) sur lequel vous trouverez votre revenu fiscal de référence et le nombre de part de votre foyer ;
- de votre **numéro fiscal** et de votre **mot de passe** (que vous utilisez habituellement pour vous connecter à votre espace Finances publiques). Vous recevrez un code de sécurité sur votre adresse électronique pour valider votre connexion ;

- du **numéro d'immatriculation** du véhicule utilisé à des fins professionnelles et son **numéro de carte grise**.

Commencer